

En prenant la compétence "Aires d'accueil des gens du voyage", Nîmes Métropole s'attache à élaborer une proposition juste et équilibrée pour tous.

## **Soutenir les communes concernées par la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage**

Afin de répondre aux besoins des gens du voyage et mettre fin aux stationnements sauvages répétés, les lois de 1985 et 2000 stipulent que toute commune de plus de 5.000 habitants doit créer une aire d'accueil pour les gens du voyage, un dispositif parfois difficile à mettre en application.

Ce sont essentiellement les coûts, le financement et le rejet de ce type d'équipement qui justifient les retards dans leur réalisation ; d'autant que ces dernières années, le prix du foncier a augmenté alors que les subventions de l'Etat vers les communes stagnent. C'est pourquoi l'Agglo a choisi de se saisir de cette problématique.

## **Trouver une proposition juste pour les gens du voyage et les communes qui les accueillent**

L'étude réalisée par Nîmes Métropole sur ce dossier prend en considération les déplacements et la durée des séjours, la scolarisation des enfants, l'accès aux soins et les activités économiques (cueillette, petit artisanat, marché) liées à ces communautés tout en considérant également les difficultés des familles d'origines différentes à cohabiter ensemble.

Sur des aires de petites et moyennes superficies, situées près des axes routiers les plus empruntés, les architectes ont conçu des terrains comportant des squares, une salle commune, des blocs sanitaires plus nombreux : un cadre plus accueillant que les aires du passé.

Le nouveau schéma offre ainsi quatre nouvelles aires à Saint-Gilles, Manduel, Bouillargues et Marguerittes, en sus de celle existante sur les villes de Nîmes et Milhaud.

Aire de Nîmes - Milhaud

Capacité : 40 emplacements

Règlement consultable sur place